Publiée en ligne le - 7 JUIL. 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2023-093

L'an deux mille vingt trois, le 3 juillet à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 27 juin 2023

Nombre de délégués :

☐ en exercice : 29

☐ présents : 22

☐ votants : 25

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

OBJET :
Création d'un service unifié avec la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne pour l'exercice de la compétence PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial)

ABSENTS Excusés : M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Valérie Isabelle BONIN et Mme Pascale BRACHET.

Jean-Claude FRACHET donne pouvoir à Pierre ROUX
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Laurent GORYL
Pascale BRACHET donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Stéphanie TOESCA

Rapporteur : Ph SUDRAT

Vu la délibération n°2018-090 du 28 juin 2018 par laquelle le Conseil Communautaire s'est engagée dans une démarche volontaire d'élaboration d'un PCAET ;

Vu la délibération n°2021-075 du 1er juillet 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a adopté le PCAET ;

Vu la délibération n°2021-106 du 30 septembre 2021 par laquelle avait été mis en place un service unifié avec trois autres EPCI ;

Considérant le départ de la chargée de mission ;

Considérant qu'il y a lieu de réviser le périmètre du service unifié jusque-là porté par la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;

Considérant que notre Communauté de Communes a élaboré le plan d'actions de son PCAET en commun avec la Communauté de Communes de Briance Sud Haute-Vienne ; que la création d'un service unifié à l'échelle de nos deux EPCI apparaît cohérente ;

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20230703-DC2023880226-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Publiée en ligne le - 7 JUIL. 2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** de créer un service unifié pour l'exercice de la compétence PCAET ;

- **autorise** Monsieur le Président à signer la convention de mise en place du service.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

La secrétaire

S. TOESCA

Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX 87 (HAUTE-VIENNE)

D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20230703-DC2023880226-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.